

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 01/2024

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



RC 299 Goumoens-la-Ville - Echallens

La population est priée de prendre note que la route cantonale Goumoens-la-Ville – Echallens sera fermée à toute circulation dès le 11 mars prochain et ceci jusqu'à la fin de l'année. Notre Autorité en profite pour encourager ses habitants à favoriser les commerçants du village.

Recensement des chiens 2023

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Greffe municipal **jusqu'au 20 mars 2024** :

- Les chiens achetés ou reçus en 2023,
- Les chiens nés en 2023 et restés en leur possession,
- Les chiens morts, vendus ou donnés en 2023,
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Appartement 2 ½ pces d'env. 60 m2 - Maison de Commune à Goumoens-la-Ville

La Municipalité informe que l'appartement communal précité sis au 1^{er} étage sera libre dès le 1^{er} avril 2024, loyer Fr. 900.00 charges comprises avec une cave. Place(s) de parc extérieure(s) en sus (Fr. 50.00 l'unité). Les dossiers complets (lettre de motivation, fiches de salaire des trois derniers mois et extrait de l'Office des poursuites) doivent parvenir au Greffe municipal **d'ici au 23 février 2024**.

Travaux de remplacement de conduites d'eau sous pression

La Municipalité informe la population de prochains travaux de changement de conduites à la ruelle du Pré de la Caille ainsi qu'au chemin des Craux à proximité du site scolaire. Les travaux auront lieu dans le courant du mois de mars. Une signalisation provisoire sera mise en place et les bordiers concernés seront avisés personnellement. Les Autorités de Goumoëns, en collaboration avec les entreprises intervenantes, mettront tout en œuvre afin de limiter les désagréments et vous remercient d'ores et déjà de votre compréhension.

→ Suite au verso →

Nouveaux tarifs de location des salles communales

Dès le 1^{er} avril 2024, toutes les informations utiles quant aux nouveaux prix sont publiées sur le site communal www.goumoens.ch rubrique « locations » ou à disposition au Greffe municipal.

Conseil communal

Dans sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal a accepté :

- Le préavis municipal n° 07/2023 relatif au budget 2024 avec un excédent de charges de Fr. 234'080.35.

Révision de citernes – RAPPEL

Il est rappelé aux détenteurs de citernes(s) qu'il n'y a plus d'invitation à réviser envoyée par la Commune. Ils sont dès lors seuls responsables de leur(s) installation(s).

La Municipalité